



## publication convention sur le temps de travail

Par **sosofinette**, le **14/03/2012** à **13:33**

bonjour,

j'aurai voulu savoir si lorsqu'un établissement public administratif négocie une convention sur le temps de travail, celle ci doit être publiée ou, si un simple affichage dans l'établissement voir une mise en ligne sur son intranet suffit ?

Je suis preneuse de toute base juridique ou jurisprudence justifiant la réponse, n'ayant rien trouvé de mon côté.

Merci

Par **P.M.**, le **14/03/2012** à **13:41**

Bonjour,

Je peux vous indiquer la règle applicable en droit privé...

L'intitulé de la Convention Collective doit figurer sur les bulletins de paie, être affiché dans les locaux de l'entreprise et l'employeur doit en tenir à la disposition des salarié pour consultation un exemplaire actualisé ainsi que les accords collectifs applicables dans l'entreprise ou les publier sur l'intranet...